

Impôt sur les gains en capital

louant les terres ainsi étatisées à leurs amis à un prix bien inférieur à la valeur marchande. Peut-être les néo-démocrates seraient-ils bien inspirés de se renseigner avant de parler.

Les premiers qui devraient bénéficier d'un allègement de l'impôt sur les gains en capital, ce sont les agriculteurs, parce qu'ils sont à la merci des prix. En effet, leurs frais augmentent rapidement, alors que leurs gains diminuent en raison de la baisse des cours sur les marchés mondiaux. Leur marge de manœuvre extrêmement réduite les place dans une situation financière intenable.

De nombreux agriculteurs âgés songeraient à prendre leur retraite, mais ils se trouvent dans une position impossible, ne pouvant pas continuer d'une part, et ne pouvant pas vendre d'autre part. Certes, l'abolition de l'impôt sur les gains en capital dans le cas des terres qui doivent continuer de servir à l'agriculture permettrait aux agriculteurs âgés de toucher pour leur terre un montant suffisant pour prendre leur retraite dans la dignité, tout en la cédant à un jeune acheteur à un prix qu'il peut raisonnablement payer.

C'est sans hésitation que j'appuie le projet de loi du député.

• (1700)

M. G. M. Gurbin (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, avant de faire quelques brèves observations, j'aimerais signaler toute la compétence avec laquelle le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) a présenté et expliqué sa motion à la Chambre. Je connais le député depuis maintenant un bon nombre d'années, et je sais qu'il porte un intérêt constant et sincère à tous les problèmes de financement agricole et notamment à celui-ci. Il possède une grande compétence dont il peut faire bénéficier tout le monde à la Chambre, et nous profiterons tous de son apport au présent débat.

Il ne fait pas de doute que les préoccupations évoquées par tous les députés qui ont participé aujourd'hui au débat sont réelles et sincères. Les agriculteurs éprouvent de graves difficultés et on a entendu exprimer de sérieuses inquiétudes à cet égard aujourd'hui à la Chambre. On ne trouvera évidemment pas la solution à tous les problèmes de l'agriculture en rajustant les lois fiscales qui s'appliquent aux agriculteurs. Tout comme les autres députés, je me réjouis cependant de la proposition qu'a faite le ministre des Finances (M. Wilson) d'inviter un comité parlementaire à étudier certaines des questions fiscales importantes concernant l'agriculture. L'imposition de gains en capital réalisés dans le cas de terres agricoles est de celles-là. Dans son exposé de politique économique du 8 novembre, le ministre a dit également qu'il solliciterait l'opinion du comité sur la question complexe de l'impôt frappant les agriculteurs à temps partiel et sur la proposition qui est depuis quelque temps à l'étude concernant l'émission d'obligations agricoles comme moyen de réduire les frais d'intérêt sur les investissements dans l'agriculture.

La Chambre est saisie d'une motion, et le député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse) s'est demandé pourquoi nous devrions discuter de cette question. Je me permettrai de dire au député qu'il faut choisir. Le ministre des Finances a déjà annoncé dans son exposé du 8 novembre, comme l'a rappelé un autre orateur avant moi, que nous supprimions certaines taxes

sur les carburants agricoles. Il en résultera une économie nette de près de 100 millions de dollars pour l'agriculture. Voilà une mesure importante prise dans le premier exposé de politique économique qu'ait présenté notre gouvernement. Un certain nombre d'autres mesures importantes ont été prises. Le ministre a amorcé un processus de changement avec son exposé économique. On a entendu toutes sortes de commentaires durant la campagne électorale, mais même d'après les commentaires que nous avons entendus ici, peu importe comment nous les envisageons, on nous a sévèrement reproché de ne pas procéder à toutes les consultations et de ne pas faire appel à toute la collaboration voulues, d'une part, et on nous reproche ici aujourd'hui de ne pas agir à toute allure pour imposer des mesures qui auraient de graves répercussions sur le secteur agricole tout entier. En mettant la machine en route et en soumettant ces questions à un comité spécial ou à un comité permanent de la Chambre, qui est censé faire des recommandations, après avoir étudié le sujet et d'autres questions financières importantes dans le secteur agricole, le ministre sera en mesure de prendre des initiatives importantes pour les agriculteurs avant de présenter son budget.

Voilà les deux aspects de la question, monsieur le Président. Tout compte fait, le ministre a essayé sans délai de donner aux autres la possibilité de donner leur avis et de participer à la discussion, attitude que tous les députés approuvent et favorisent, je suppose.

Je voudrais offrir l'appui du ministre des Finances et du gouvernement pour la motion du député de Lethbridge-Foothills. Avec la coopération et la compréhension des autres députés, qui seront, je l'espère, du même avis, nous souhaiterions vivement que cette motion soit renvoyée au comité compétent.

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, sauf erreur, la séance sera levée à 17 h 07, soit dans deux minutes. Je crois qu'aucun député ne veut remettre à plus tard la question posée par le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker), qui rappelle tout simplement au gouvernement une de ses nombreuses promesses. Le parti conservateur s'est engagé à assurer la stabilité financière à la collectivité agricole. «Nous supprimerons . . . » Il ne parle pas d'une possibilité. Il est formel, il dit: «Nous supprimerons l'impôt sur les gains en capital sur la vente des propriétés agricoles utilisées sans interruption à des fins agricoles.» Le député de Lethbridge-Foothills rafraîchit tout simplement la mémoire au gouvernement et au cabinet. Il leur rappelle qu'ils ont fait cette promesse. Je crois que tous les députés appuient cette résolution qu'il a proposée aujourd'hui, en songeant comme il l'a toujours fait, aux intérêts de ses électeurs.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. Thacker est adoptée.)

Le président suppléant (M. Paproski): L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est écoulée.

Comme il est 17 h 07, la Chambre s'ajourne à 11 heures lundi prochain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 h 07.)